



Nationalité française par affiliation

Par **mbya**, le **07/12/2009** à **12:32**

Bonjour,

En 2007 je me suis mariée avec un étranger, en 2008 nous avons eu une adorable petite fille. En 2009 mon mari et me fille sont devenus français, ma question est : quelle procédure dois je demander pour ma nationalité ? Naturalisation par décret comme a fait mon mari ou par mariage sachant qu'il n'était pas français le jour du mariage? Je suis en France depuis 2004 avec 2 diplômes français.

Par **chris_idv**, le **07/12/2009** à **23:30**

Bonjour,

Les réponses à vos questions se trouvent ici:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2726.xhtml>

Cordialement,